

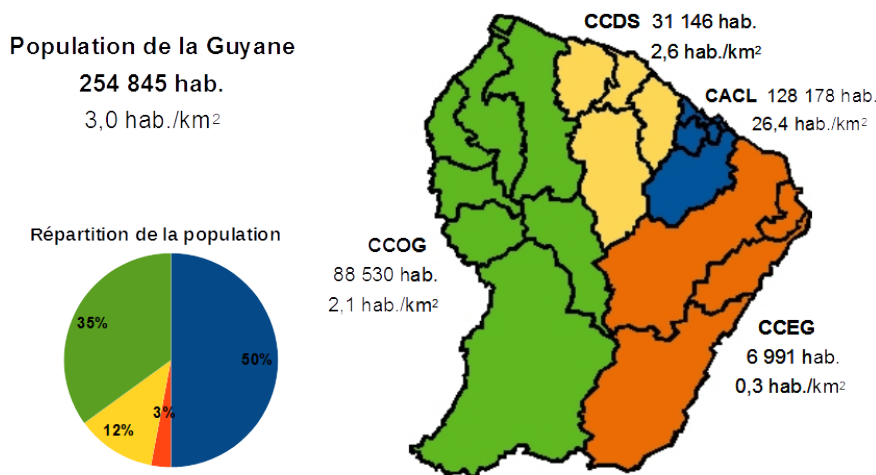
Extraits du document stratégique adopté le 29 juin 2017 à la conférence régionale des acteurs de l'eau de Guyane

Quelques constats partagés

Parmi les spécificités de la Guyane, il faut noter :

- Une ressource en eau abondante (la Guyane fait partie des trois premiers territoires mondiaux en termes de ressource disponible par habitant), un réseau hydrographique dense, globalement dans un bon état (83 % des 841 masses d'eau de surface continentales sont en bon état en 2015 d'après le SDAGE 2016-2021) avec toutefois un fort impact négatif de l'orpaillage illégal et une gestion insuffisante des eaux usées sur l'état des masses d'eau ;
- Une forte croissance démographique (la population guyanaise a plus que quintuplé depuis 1968 passant de 44 392 à 254 845 habitants en 2014 (Données INSEE, Recensement de la population publié en décembre 2016). Selon l'INSEE, si les tendances démographiques récentes se maintiennent, la population guyanaise sera de 574 000 habitants en 2040. Ce dynamisme démographique, notamment concentré sur les communes de l'Ouest guyanais, représente un enjeu central dans la question du calibrage des investissements et du dimensionnement des services publics ;
- Un territoire immense (84 000 km²) avec une faible densité de population (3 habitants/km²) inégalement répartie sur le territoire (en 2013, 87 % des habitants étaient situés sur la bande côtière entre Saint-Georges de l'Oyapock et Saint-Laurent du Maroni). Cette situation pose des questions d'accès à l'eau potable et d'équilibre économique des services.

Données démographiques



Calculs effectués à partir des données 2014 issues du Recensement de la population INSEE.

- Le cas particulier de la CACL qui est le seul des 4 EPCI à exercer la compétence eau potable et assainissement ;
- Depuis sa création, la Communauté des Communes des Savanes (CCDS) exerce la compétence « assainissement non collectif ».

Constats généraux

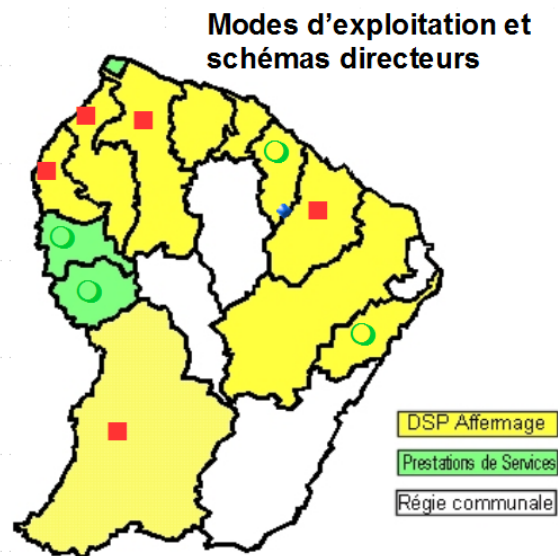
- Insuffisance des collectivités en matière de connaissance technique de la distribution des populations et des équipements de distribution d'eau potable et d'assainissement ;
- Manque d'outil de planification (schémas directeurs d'alimentation en eau potable et en assainissement) ;
- Besoin de renforcement de capacités techniques et financières des collectivités pour la maîtrise d'ouvrage des projets et la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- Faible capacité d'autofinancement des maîtres d'ouvrage ;
- Équilibre économique du service public d'eau potable et d'assainissement rarement atteint (non prise en compte des amortissements et des coûts d'exploitation, absence de budgets annexes, qualité de service minimum peu compatible avec la facturation) ;
- Compétences eau et assainissement à la charge de la CACL et sur le reste du territoire de 16 communes jusqu'au 1^{er} janvier 2020, date du transfert obligatoire aux trois établissements publics de coopération intercommunale (CCOG, CCEG, CCDS).

Constats eau potable

- Retard en équipements (15 à 20 % de la population ne dispose pas encore de l'accès à l'eau potable), en particulier pour les populations isolées géographiquement ou dans des zones d'habitats spontanés, et besoins grandissant rapidement en raison de la forte croissance de la population ;

Au 1^{er} janvier 2016

- ◆ 17 services publics d'eau potable
- ◆ 62 875 abonnés
 - CACL : 43 362
 - CCDS : 9 640
 - CCOG : 9 010
 - CCEG : 863
- ◆ 12 194 500 m³ facturés
- ◆ Prix moyen facture 120 m³ : 1,63 €/m³
- ◆ Prix moyen facture 180 m³ : 1,79 €/m³
- ◆ 5 schémas directeurs étudiés ■
- ◆ 4 schémas directeurs en cours ○



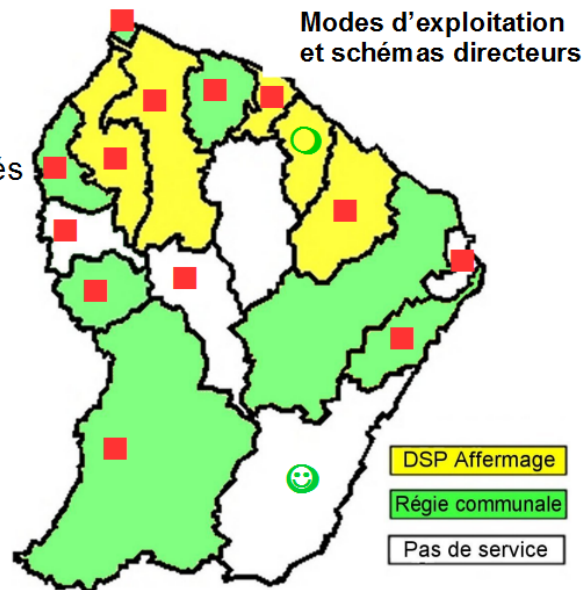
- Eau distribuée globalement de bonne qualité ;
- Difficultés d'exploitation et d'entretien des installations en particulier sur les sites isolés, associé à des contraintes d'approvisionnement en matériels et autres réactifs liées à l'éloignement

Constats assainissement

- Un service public d'assainissement embryonnaire (seulement 12 services d'assainissement collectif et 5 services publics d'assainissement non collectif).

Au 1^{er} janvier 2016

- ◆ 12 services d'assainissement collectif
- ◆ 5 services facturés avec 34 888 abonnés
CACL : 21 282 CCDS : 8 555
CCOG : 5 051 CCEG : 0
- ◆ 5 589 377 m³ assujettis
- ◆ Prix moyen facture 120 m³ : 1,66 €/m³
- ◆ Prix moyen facture 180 m³ : 1,60 €/m³
- ◆ 13 schémas directeurs étudiés ■
- ◆ 2 schémas directeurs en cours ○



Développement des infrastructures : d'importants besoins identifiés

- L'identification détaillée des travaux et des besoins de financement dans le cadre de schémas directeurs d'approvisionnement en eau potable (SDAEP) ou d'assainissement (SDA) n'est pas disponible pour l'ensemble des collectivités compétentes.
- Pour l'alimentation en eau potable, la CACL et les communes de Saint Laurent du Maroni, de Mana, d'Apatou et de Maripasoula disposent d'un schéma directeur (ce qui représente environ 80 % de la population de Guyane). Pour l'assainissement, les collectivités disposant d'un SDA représentent 87 % de la population. On remarque cependant que celui de la CACL date de 2001 et qu'il est aujourd'hui complété par un programme de travaux portant notamment sur le renforcement du réseau de collecte. Pour les schémas, les maquettes financières prévoient 1,6 M€ d'aide publique.
- Pour l'eau potable le montant total des travaux à réaliser inscrits dans le cadre de SDAEP pour la période 2016-2020 s'élève à près de 57 M€. L'objectif de la maquette financière à l'horizon 2023 est de 15,3 M€ d'aide publique.
- Pour l'assainissement, l'objectif de la maquette financière à l'horizon 2023 s'élève à 19,9 M€ d'aide publique.

Les capacités opérationnelles des services d'eau et d'assainissement des collectivités au cœur de la problématique

Bien que les besoins financiers pour mener à bien les projets qui permettraient de rattraper le retard de développement des infrastructures et des équipements soient considérables et bien supérieurs aux enveloppes financières des maquettes, il s'avère que le volume de projets matures et de demandes de financement reste modeste.

Ce constat s'explique notamment par un sous-dimensionnement des équipes en charge des services d'eau et d'assainissement dans nombre de collectivités compétentes en Guyane. Il en résulte que les capacités des services à planifier, programmer, concevoir et suivre les projets ne sont pas à la hauteur des enjeux et des besoins.

On constate également des insuffisances des collectivités en matière de connaissance de la distribution des populations et des équipements de distribution d'eau potable, d'outil de planification (schémas directeurs d'alimentation en eau potable) et de capacités techniques et financières pour la maîtrise d'ouvrage des projets et la gestion des services publics d'eau potable.

Des efforts à réaliser pour atteindre l'équilibre économique des services d'eau et d'assainissement

L'équilibre économique des services publics d'eau potable et d'assainissement est rarement atteint. On peut notamment citer les raisons suivantes :

- absence de budgets annexes dans une partie significative des communes compétentes ;
- non prise en compte des amortissements ;
- non prise en charge des ressources humaines dédiées au service dans le cadre des budgets annexe ;
- absence de facturation dans les écarts en raison d'une qualité de service peu compatible avec la facturation ;
- absence de facturation des services d'assainissement dans certaines collectivités ;
- part du tarif de l'eau dédiée à la collectivité pour assurer les dépenses souvent minime voire nulle.